

Parc public pédagogique et de loisirs  
de Culture Camarguaise

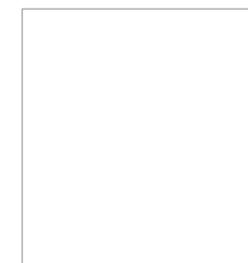


**AUBORD**

---

## **PERMIS D'AMENAGER**

### **PA 2 - Notice**



17/10/2022 - Ind 1 - Première diffusion



**AVP**

15 bis avenue Franklin Roosevelt  
30000 Nîmes  
p.constant@cmo-paysages.fr  
M. 07 66 72 10 12



# p r é a m b u l e

Le territoire de petite Camargue est fortement marqué par des traditions ancestrales tournant autour de la **bouvine**, plus précisément de l'élevage de chevaux mais aussi de taureaux voués à la course libre, aux spectacles de rues, au travers d'abrivados, bandidos et d'encierros.

Ces élevages sont appelés **manades**. Ils se situent sur des prairies ou sur des terres marécageuses que l'on retrouve sur plusieurs départements que sont : l'Hérault, le Gard, les Bouches du Rhône et le Vaucluse.

Les manadiers vivent auprès de leur bétail souvent dans de grands mas. Ces lieux sont aménagés pour recevoir du public, lors de manifestations taurines. Ceux-ci sont nommés traditionnellement **PAYS**. Ils se composent d'aménagements spécifiques tels que arènes en bois appelées **BOUVAOU**, de préaux traditionnels en toits de chaume appelés **LAUPIO**.

Le projet de la commune d'Aubord est de reproduire cette idée de pays au sein d'un parc public de loisirs, qui regrouperait jeux d'enfants, terrain de boules, espace de pique-nique, bouvaou et laupio accolés à l'aire urbaine de la commune.

Des panneaux d'informations pédagogiques y seraient installés pour faire vivre le récit de la tradition.

Lier l'attraction d'un parc public à celle de nos traditions autour du taureau, peut attirer une nouvelle population souhaitant se familiariser avec les us et coutumes locales. Un projet innovant pour la région, affirmant la spécificité du territoire de petite Camargue à sa porte d'entrée nord par l'axe départemental 135.

## s o m m a i r e

### le site 6

- Transition paysagère entre Plaine des Costières et Camargue Gardoise
- Les parcelles sur la commune
- La description des parcelles projets

### le projet 9

- Les éléments de composition
- La prise en compte du PPRi et des servitudes
- La sécurité du site - distance au premier point d'eau incendie
- L'accessibilité du site

# le site

## •• Transition paysagère entre Plaine des Costières et Camargue Gardoise

La commune d'Aubord se trouve au coeur d'un paysage de transition entre l'entité des Garrigues, et l'entité de la Camargue, la Costière.

Au nord-ouest, la Garrigue Nîmoise

Le rebord de la garrigue Nîmoise s'allonge du nord-est au sud-ouest sur près de 40 kilomètres entre les confins de Remoulins/Saint-Bonnet-du-Gard, près du Gardon, et ceux de Gallargues-le-Montueux, près du Vidourle. Il domine la plaine de la Costière et du Vistre.

Au sud-est, la Camargue Gardoise

De Saint-Gilles à Beaucaire, la Camargue cultivée correspond à la pointe nord du delta de la Camargue qui s'achève en pointe sur le verrou Beaucaire/Tarascon. Elle est cadrée par le Rhône à l'est et les coteaux de la Costière à l'ouest. Au sud, le Petit Rhône marque la frontière administrative entre la Camargue gardoise et le Parc naturel régional de la Camargue, développé sur le seul territoire des Bouches-du-Rhône (région PACA).

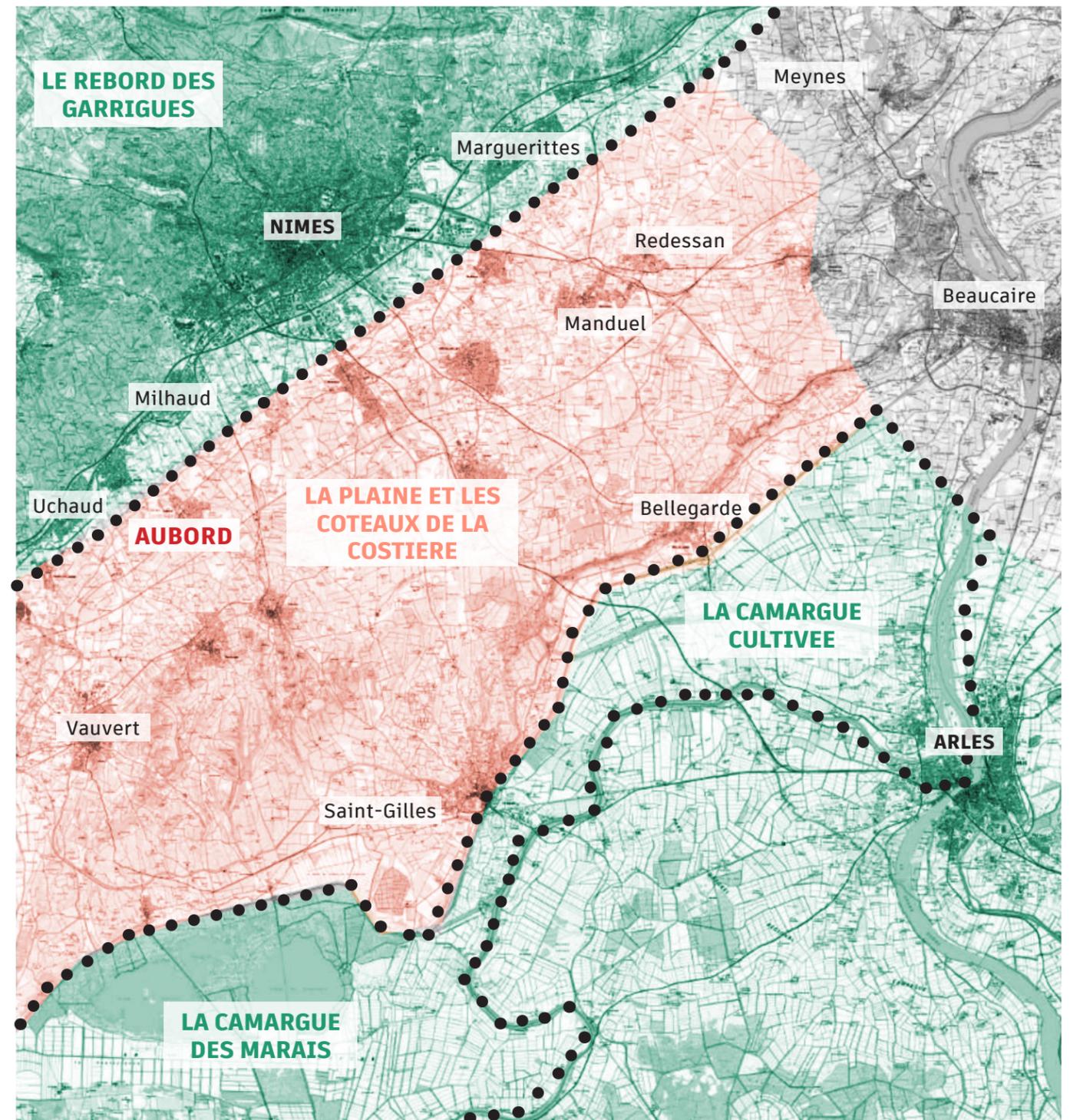
La Camargue des marais s'allonge sur 25 kilomètres environ entre le pied des Costières à l'ouest de Saint-Gilles et les rives de la Méditerranée.

La Costière, entre Garrigue et Camargue

La Costière forme l'ensemble le moins étendu des grands paysages du Gard. Elle correspond à l'ancien lit du Rhône qui a formé une vaste plaine en y déposant des matériaux grossiers à la fin de l'Ere Tertiaire. L'essentiel de la plaine est aujourd'hui cultivé en vigne, seule culture capable de résister au drainage impitoyable imposé par les sols dominants de galets. Les travaux d'irrigation entrepris depuis les années soixante ont créé de nouveaux paysages, plus cloisonnés où les fruitiers sont apparus, protégés par les haies brise-vent.

Dans sa limite sud-ouest, d'autres paysages se dessinent à la faveur du rebord de la Costière, qui matérialise le basculement sur la plaine immense de la Camargue : les reliefs s'assouplissent, des vues dominantes s'ouvrent, des villes composent des sites bâtis remarquables. En allant vers Vauvert, les reliefs du rebord de la costière s'épaississent en collines et en puechs (Puech de Dardaillon, à 146 m d'altitude), et les sols rouges sombres plus épais, alimentés par l'irrigation, deviennent favorables à d'autres cultures, notamment vergers et céréales, tandis que des vues dominantes s'ouvrent

“ La Costière, plaine de cultures grâce à l'irrigation. Paysage de transition entre le rebord de la Garrigue et la plaine immense de Camargues ”



Carte des unités paysagères entre Nîmes et Arles - Source Atlas des Paysages du Gard

## •• Les parcelles sur la commune

Le projet prend place sur des parcelles en lien avec l'espace urbain, au nord ouest du cimetière et du stade Albert Roux. Elle est bordée à l'est par des parcelles agricoles et au nord ouest par la RD135.

### Plan Local d'Urbanisme

La parcelle cadastrée section ZA n° 119 se situe en zone UP, les parcelles cadastrées section ZA n° 125 et 127 sont situées en zone Agricole du PLU.

Les parcelles 125 et 127 font l'objet de l'emplacement réservé n°7 sur le PLU de la commune. La destination de cet emplacement réservé, dont le bénéficiaire est la commune, permet l'extension d'équipement sportifs et socio culturels.

### Servitude

Les 3 parcelles sont impactées par une servitude I3 (conduite Gazoduc), ainsi que d'une marge de recul

de 35 m de part et d'autre de l'axe de la voie (RD 135).

### Plan Prévention des Risques Inondation

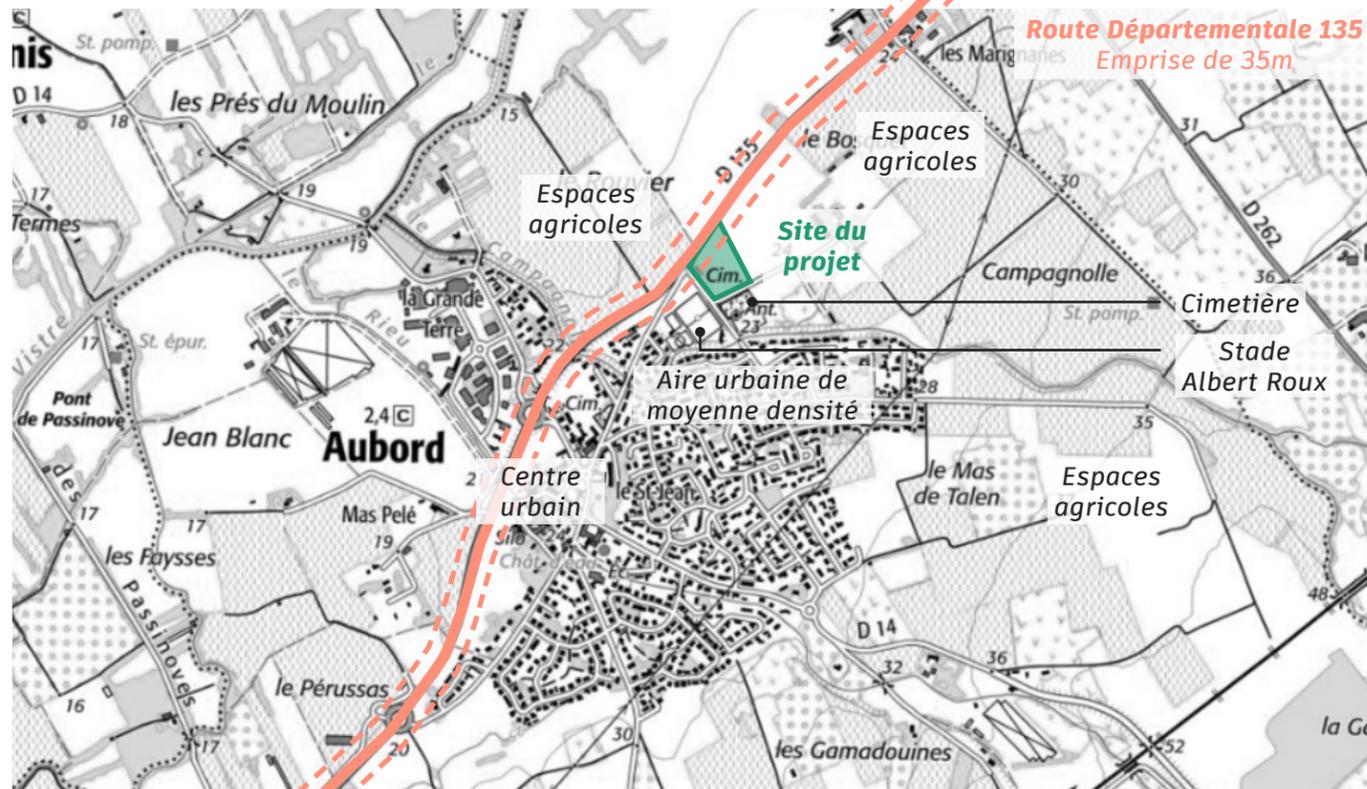
Les parcelles se trouvent dans une zone inondable d'aléas Fort Non Urbain et Modéré Non Urbain (PPRI approuvé le 4 avril 2014).

- La parcelle ZA n°119 est à 97% en aléa Moyen Urbain M-U au PPRI et 3% en aléa Fort Urbain F-U (coté RD 135)

- La parcelle ZA n°125 est à 72% en aléa Moyen non Urbain M-NU au PPRI et 28% en aléa Fort non Urbain F-NU (coté RD 135)

- La parcelle ZA n°127 est à 10% en aléa Moyen non Urbain M-NU au PPRI et 90% en aléa Fort non Urbain F-NU (coté RD 135).

La liste des clauses réglementaires applicables qui concernent le projet sont listées en page suivante. Elles sont également reportées sur le plan de composition dans la suite du document.



Plan IGN - Repérage du site du projet sur la commune d'Aubord

**ER07** : Emplacement réservé - Extension équipements sportifs et socio-culturels

**Zone UP** : zone destinée à accueillir des équipements publics tels que des terrains et équipements de sport, des équipements culturels, des aires de stationnement publiques.

**Zone UC** : zone de moyenne densité englobant l'habitat pavillonnaire et les lotissements récents. Affectée principalement à l'habitation, ainsi qu'aux établissements, commerces et bureaux qui en sont le complément habituel.

### Clauses réglementaires applicables à retenir

#### F-U et F-NU

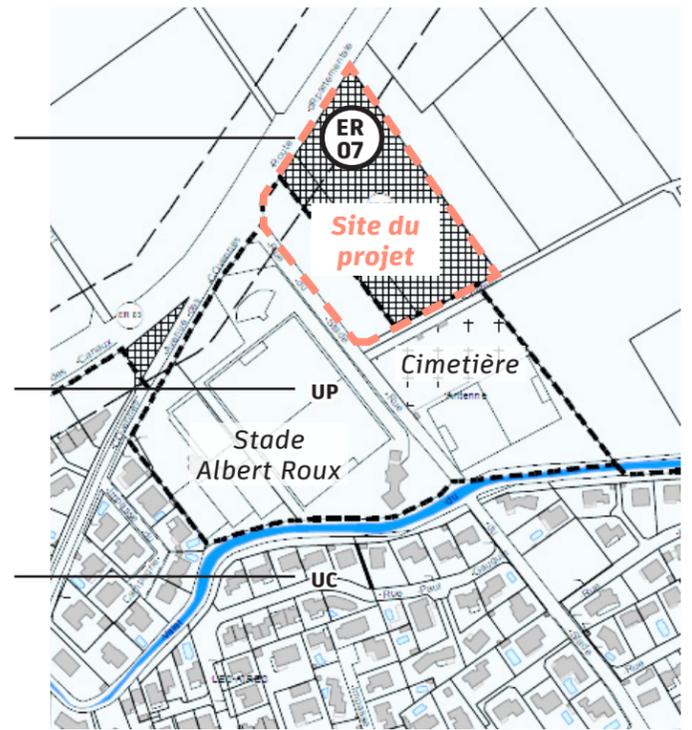
- Sont interdits la création (ou extension dans une certaine mesure) de constructions neuves ou d'équipements légers de loisirs > 100m<sup>2</sup> au sol.
- Sont interdits les remblais et conditionnements gênant l'écoulement des eaux.
- Sont autorisés les parcs de stationnement de plus de 10 véhicules, non souterrains, sous réserves (signalés comme inondables, évacuation organisée dispositif de prévision des crues ou d'alerte prévu au PCS, pas de remblais, pas d'obstacle à l'écoulement des crues.
- Sont autorisés les équipements légers d'animation et de loisirs de plein air ouverts au public sans remblais et sans pas d'obstacle à l'écoulement des crues. Le mobilier doit être ancrés (côte plancher selon cote PHE+30cm).
- Doivent être équilibrés les déblais/remblais.
- Sont autorisées les clôtures, limitées aux grillages à mailles larges, (petit côté > 5cm) et sur un muret de 40cm de haut maximum.

#### Particularités M-NU

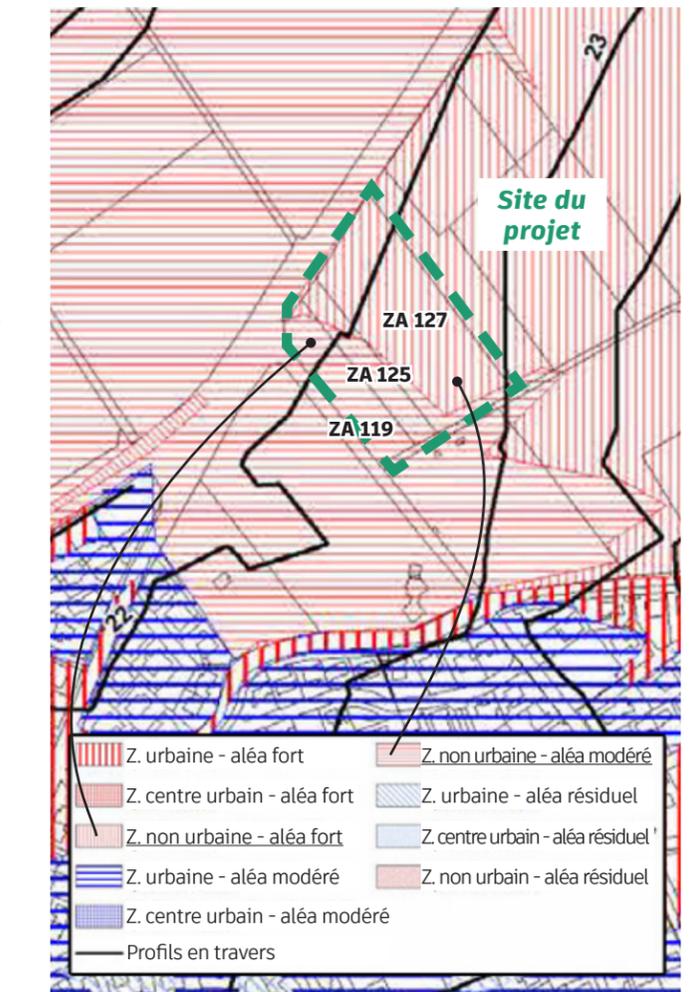
- Les préaux sont admis au niveau du terrain naturel à condition qu'ils soient ouverts > 75% du périmètre.

#### Particularités M-U

- la création des locaux de stockage est admise sous réserve la cote plancher soit à la cote PHE+30cm



Extrait du PLU d'Aubord



Carte de zonage - PPRI du Bassin versant du Vistre à Aubord

## •• La description des parcelles projets

Les parcelles sur lesquelles le projet va s'implanter présente des caractéristiques particulières, qui représentent des atouts et des contraintes.

L'analyse paysagère du site permet de faire le diagnostic des qualités et des contraintes. Ce diagnostic ainsi que les éléments de description de la partie précédente permettront de composer le projet d'aménagement.

### Un espace de nature

Le site du projet est une ancienne parcelle agricole, dont les sols sont laissés en jachère depuis les dernières cultures. Ce sol possède probablement de bonnes qualités agronomiques pour permettre le développement de la végétation nécessaire à la création du parc.

De plus, on retrouve sur le site de nombreux arbres, et notamment deux pins plantés dans les années 1980, et qui maintenant sont des arbres importants en terme de qualité paysagère et d'ombrage pour le

futur parc.

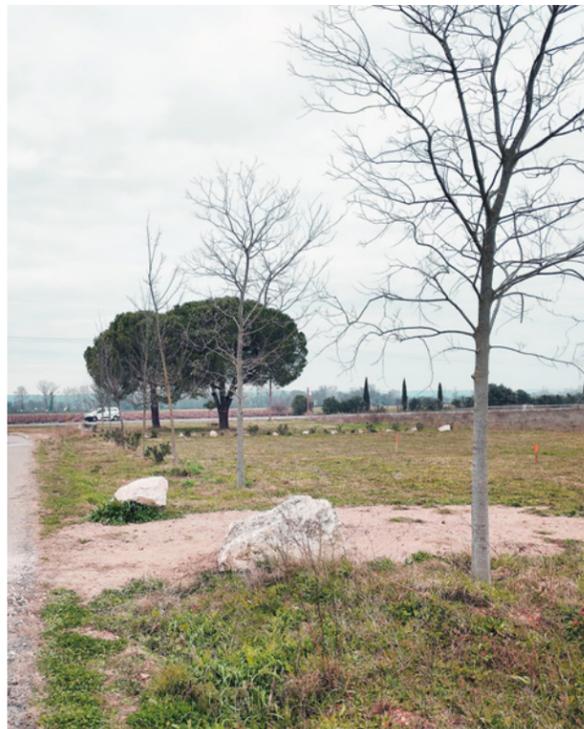
Récemment, un alignement d'arbres a été planté en limite avec la rue du stade, planté de Mélias, Micocouliers et Frênes. Typique de la Plaine de la Costière, les vues sont très ouvertes sur le lointain, et la frange de nature cultivée aux abords du site sont un atout pour le futur Parc.

### Un lien direct avec l'aire urbaine

A proximité du Stade Albert Roux, le site est en contact direct avec l'aire urbaine de densité moyenne et tout proche du centre urbain dense, au bout de l'avenue des Cévènes.

### La contrainte de la route départementale

Une des forces d'Aubord c'est sa desserte par la RD135, avec laquelle elle est en contact direct. Cependant, pour le Parc, cela représente une nuisance sonore et visuelle (RD légèrement surplombante) qu'il sera nécessaire d'atténuer dans la composition du projet.

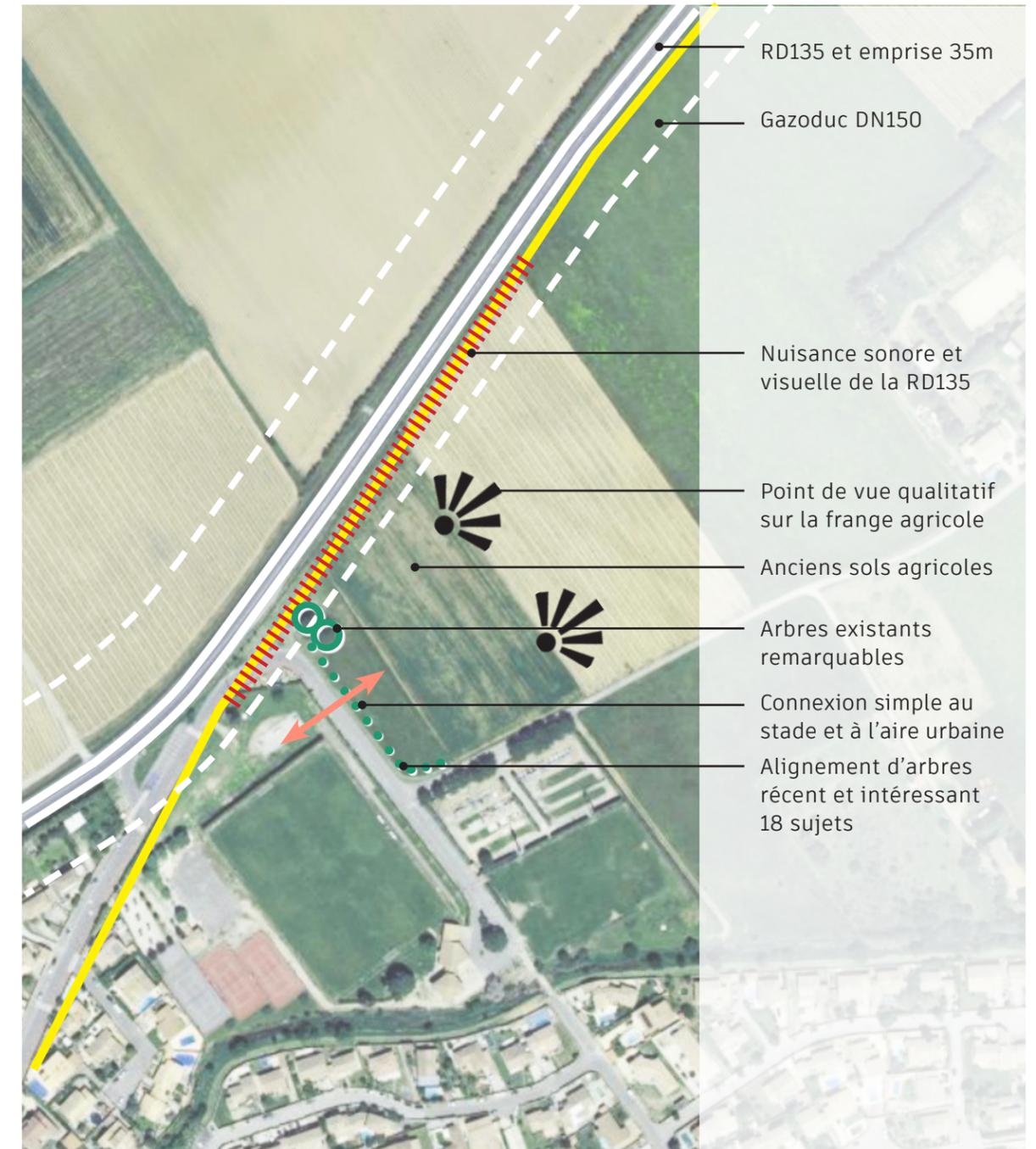


Le patrimoine arboré des parcelles



Les vues ouvertes

Carte de diagnostic des enjeux paysagers des parcelles d'études - Carte CMO Pasyages sur photo aérienne



RD135 et emprise 35m

Gazoduc DN150

Nuisance sonore et visuelle de la RD135

Point de vue qualitatif sur la frange agricole

Anciens sols agricoles

Arbres existants remarquables

Connexion simple au stade et à l'aire urbaine

Alignement d'arbres récent et intéressant 18 sujets

# le projet

**Le projet prend place sur les parcelles 119 et 125. Les équipements construits sont implantés uniquement sur la zone M-NU. En F-NU, il n'y aura pas d'équipement. Uniquement des plantations afin de limiter l'impact sonore et visuelle de la RD135.**

## •• Les éléments de composition

### Le bouvaou

Un bouvaou est une arène un peu succincte reprenant l'idée de la course «au plan» : dans le passé, la course se déroulait au coeur d'un cercle réalisé à l'aide de charettes, et le public y assistait nombreux.

C'est un élément typique de la tradition de la Bouvine,

et on le retrouve au coeur des manades privées.

Notre projet prévoit la création d'un bouvaou de 25m de diamètre, 2m de hauteur hors sol, composé de poteaux de chêne rabotés, de 4 traverses horizontales et d'un portail pour y entrer.

**La première planche en partie basse sera positionnée à la côte de 22.60 NGF, soit la côte PHE + 40cm de manière à assurer la transparence hydraulique et il sera installé sur le sol naturel pour éviter les remblais qui devraient être compensés par des déblais dans le cadre du PPRI.**

### La laupio

Abri simple réalisé en bois et en toit de sagne, la laupio est un préau servant aux banquets et aux festivités de la journée en pays, entre les courses de taureaux et les démonstrations à chevaux des

manadiers. Dans notre projet, la laupio de 160m<sup>2</sup> sera composée d'une dalle béton au sol, de piliers maçonnés et enduits, et d'une charpente en pin Douglas recouverte de la traditionnelle couverture de chaume (sagne) posée en «escaliers», différente

d'aspect des chaumières que l'on voit dans les autres régions. Héritage d'un savoir-faire très ancien, cette méthode de pose du roseau est archaïques mais pour autant toujours très fiable. Sous l'abri seront installés des tables et des bancs rudimentaires.

**Pour respecter les clauses du PPRI en M-NU, les 4 côtés resteront ouverts.**

### La signalétique d'interprétation du Patrimoine

Mis en place au coeur d'un espace ouvert au public et libre d'accès, il est important de susciter l'intérêt pour ces éléments de Patrimoine en permettant de comprendre leur spécificité et leur rôle au coeur de la culture de la Bouvine.

La signalétique d'interprétation

permettra de donner corps à la tradition, qui aujourd'hui est principalement porté par les passionnés qui la font vivre dans un cercle privé. Présente toute l'année, cette signalétique n'aura pas pour objectif d'apporter une information détaillée mais de piquer la curiosité des visiteurs, faire en sorte qu'ils se posent des questions.

Elle mettra l'accent sur les

relations entre les êtres et les choses, en mariant le plaisir de découverte et la satisfaction de comprendre.

La signalétique d'interprétation sera pédagogique et ludique, pour faire parler le parc comme un témoin de la culture Camarguaise, afin de révéler le sens des éléments qui le composent et l'histoire des hommes qui font vivre la Bouvine.

**Pour respecter les clauses du PPRI, l'ensemble du mobilier sera scellé par plot béton 60x60cm.**



Le bouvaou ajouré, sans remblais autour



Le bouvaou rustique de la manade Martini à Franquevaux



La laupio, sous la charpente



La laupio avec piliers bois



Les panneaux d'interprétation seront sellés comme le reste du mobilier. Ils seront constitués d'un pied en chêne ou châtaignier surmonté d'une plaque en dibbon imprimé.

L'aire de jeux et la placette en sable stabilisé

Pour agrémenter la journée en Pays, et pour offrir des usages variés, le projet prévoit la création d'une petite aire de jeux composée de structures en

**Pour respecter les clauses du PPRi, l'ensemble du mobilier sera scellé par plot béton 60x60cm.**



Le pré de la manade Martini à Franquevaux, les clôtures deux lisses en bois, la prairie enherbée et les grands arbres d'ombrage

bois brut, à l'image du bouvaou et de la laupio, et d'une placette multi-usage en sable stabilisé : agrémentée de poutres à ses extrémités, elle permettra de jouer à la pétanque, et sa forme libre invitera à se l'approprier par exemple comme piste de danse, ou encore extension de la laupio

Les aménagements du pré Le projet prend place sur un pré généreusement enherbé et peu mais qualitativement arboré.

Cette surface plane sera végétalisée pour apporter l'ombre nécessaire à l'exploitation des infrastructures pendant les périodes chaudes, en assurant le confort des animaux amenés dans le parc. Composée de grands arbres tiges et d'arbres en cèpée, la végétalisation de l'aménagement permettra également de créer un

pour profiter des rayons du soleil pendant les inter-saisons... Les cheminements qui relieront les espaces du parc seront également réalisés en sable stabilisé, pour assurer l'accessibilité PMR depuis les entrées du parc (depuis le parking sur parcelle ZA 127 et depuis le chemin du bosquet).

masque végétal épais pour isoler le projet des nuisances de la route départementale.

Le projet prévoit également de s'appuyer sur le motif de la roubine, typique dans le paysage Camarguais pour délimiter le parking du pré, fossé végétalisé de graminées et plantes aquatiques de faible profondeur. La palette végétale choisie affirmera le caractère transitionnel du site entre Garrigue et Camargue, en empruntant des essences des deux entités paysagères.

Les éléments fonctionnels Espace recevant du public, le parc se doit de respecter les règles d'accessibilité PMR et d'offrir les protections de sécurité nécessaires à la préservation de tous. Pour se faire, les limites avec les axes routiers seront protégés par une clôture en bois horizontale 2 lisses. Egalement, une barrière levante de 4m de passage sera

installée au niveau de l'entrée véhicule. Les cheminements en sable stabilisé et les équipements seront éclairés, pour respecter la norme des 20 lux moyens et permettre l'exploitation du parc en fin de journée. Le parc sera également équipé d'un module WC, élément de mobilier et de points d'eaux, de bancs et corbeilles et de mobilier d'assise sous la laupio.



Clôture de sécurisation



Barrière levante 4m de passage



La roubine en limite de pré



Placette multi-fonction en sable stabilisé



Clôture piquet refendu



Jeu à ressort en robinier et inox (x2)



Toboggan robinier et glissière inox



Jeu à ressort en robinier et inox



Module sanitaire auto-nettoyant



Rèvetement gravier roulé normé

## •• La prise en compte du PPRi et des servitudes

Réfléchi pour accueillir du public dans le respect de la réglementation, le projet est également conforme aux clauses réglementaires du PPRi :

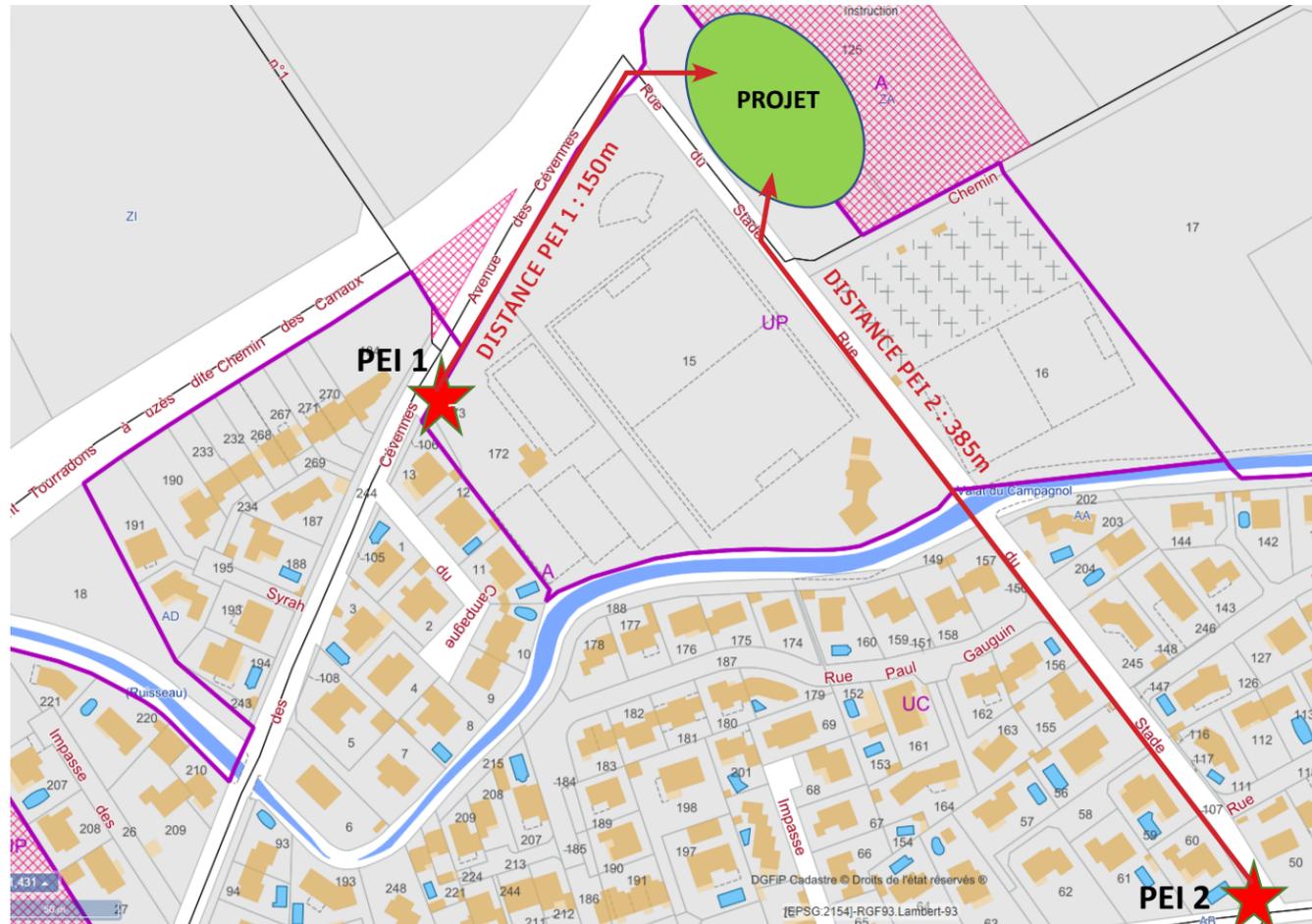
- Création de la laupio sur l'aire en aléa modéré
- Pas d'obstacle à l'écoulement des eaux : pas de planche basse sur le bouvaou (première planche à PHE + 40cm), ouverture de la laupio sur ses 4 faces, mise en place d'une clôture très transparente pour ne pas retenir les embacles
- Pas de création d'aire de stationnement

- Ancrage de l'ensemble du mobilier
- Equilibre des déblais/remblais : le projet prévoit le déplacement d'un fossé, qui sera calibré comme l'existant pour équilibrer les déblais/remblais. Les terrassements en déblais des fondations et revêtements seront remblayés en couche de forme ou scellement béton. Les déblais seront exportés.

Egalement, le projet prend en compte le recul par rapport à la RD135, le positionnement des réseaux, et notamment le gazoduc à proximité de la RD.

## •• La sécurité du site

Distance au premier point d'eau incendie



Le premier PEI le plus proche se trouve à moins de 200m du site

## Clôtures du site et issues de secours

Le projet n'est pas fermé. Il est clôturé sur ses 4 côtés, mais avec des clôtures légères : enrochements au nord ouest, clôture double lisse au sud ouest et au sud est, ganivelle à l'ouest jusqu'au nord.

Les issues de secours sont les 3 entrées du site : Les deux entrées piétonnes ne sont pas fermées. L'entrée véhicule présente une barrière levante qui limite l'accès.

### Sécurité durant des manifestations

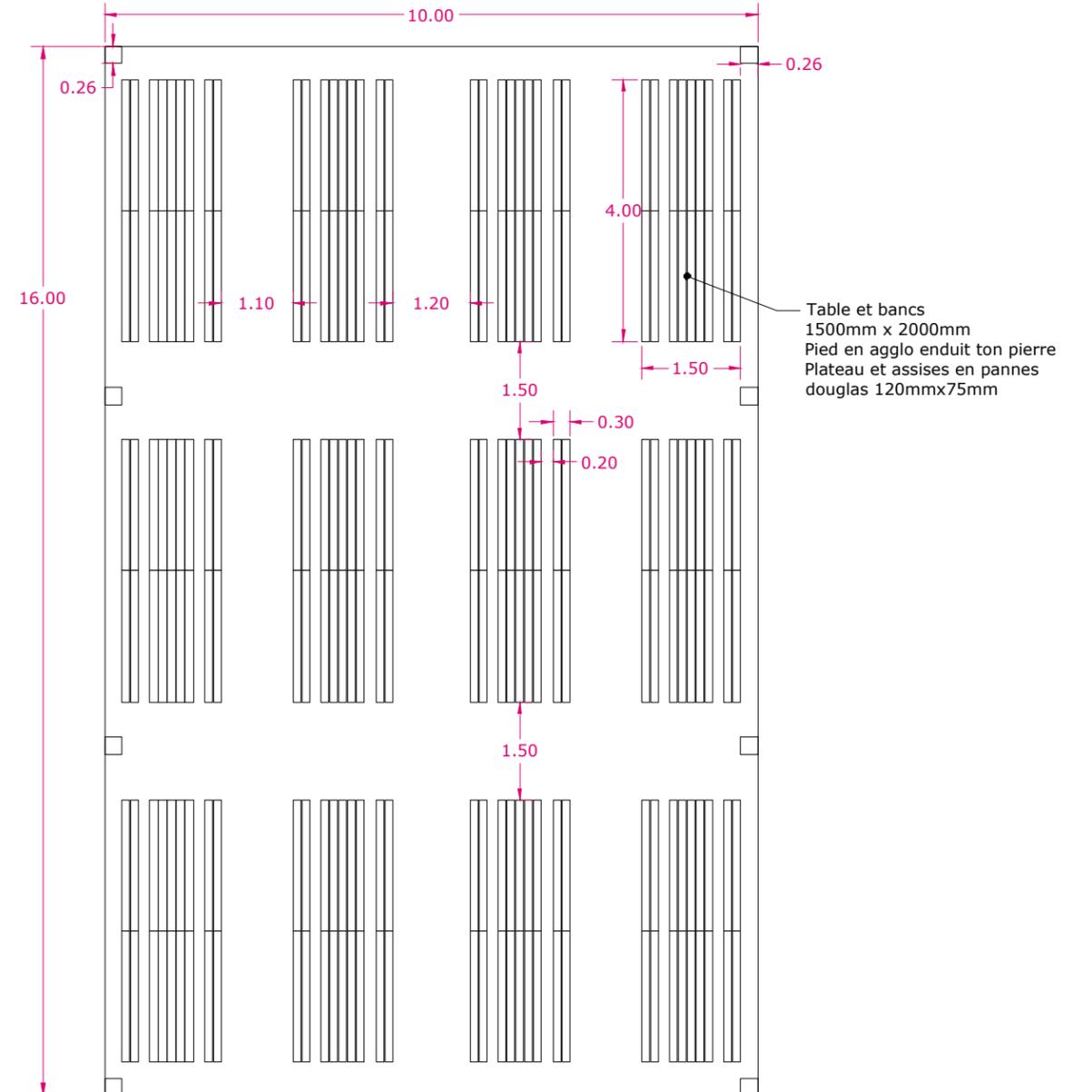
Le site ayant pour objectif de recevoir des

manifestations pouvant accueillir une centaine de personnes, un protocole de sécurité sera proposé et mis en exécution par la Mairie. Durant les événements, la Mairie sera en charge de la sécurité et engagera un agent spécialisé en charge de la prévention et de la sécurité. Cette personne sera responsable de l'ouverture de la barrière en cas de nécessité d'évacuation et de l'organisation de l'évacuation définie par le protocole de sécurité mis en place par la Mairie.

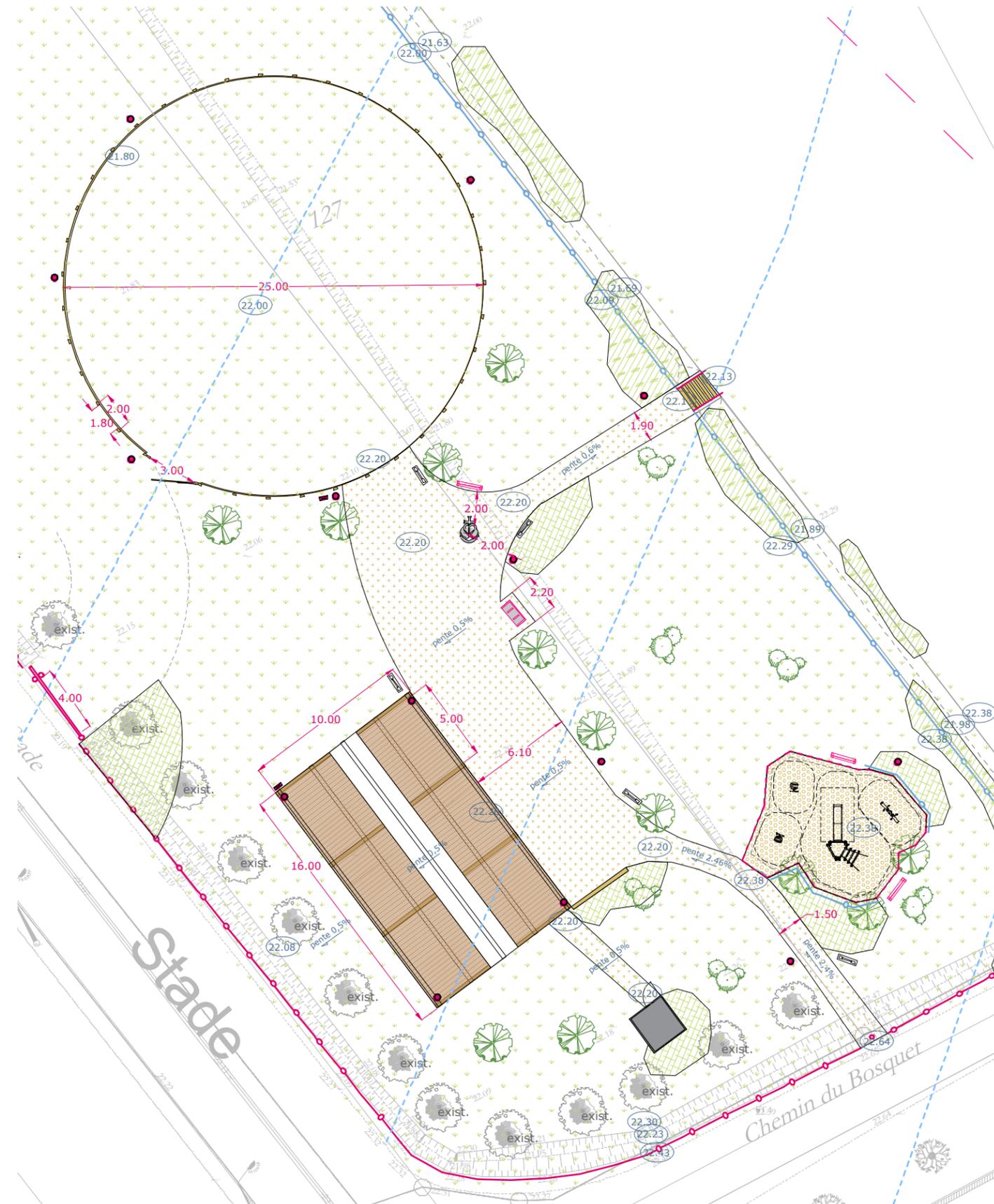
Lors de ces événements, un affichage précisant les mentions obligatoires pour l'évacuation du site sera réalisé.

### Sécurité sous la Laupio

Le plan masse ci-dessous précise les aménagements prévus sous la Laupio :



## •• L'accessibilité du site



Ouvert au public, le site respectera les normes d'accessibilité des IOP

### Les cheminements extérieurs

Le site se compose d'une entrée véhicule à l'ouest du projet, au niveau de la rue du stade. Cette entrée n'est pas prévue pour le PMR. L'accès est fermée par une barrière levante large de passage 4m.

Le site possède aussi deux accès piétons : une au sud ouest, accès principale et accessible depuis le chemin du Bosquet et une au nord est, pour relier un futur équipement de parc de stationnement.

### Les cheminements intérieurs

Pour circuler à l'intérieur du projet, les cheminements seront réalisés en sable stabilisé renforcé à la chaux, bordurés sur un côté pour servir de bande d'éveil. Les pentes sont inférieures à 2,5% en long et 0,5% en travers.

La largeur des chemins est supérieure à 150cm, revêtement en sable stabilisé à la chaux.

### L'éclairage

Pour permettre l'accessibilité du site, le projet sera éclairé par des mâts de 5m équipés de sources lumineuses LED qui assureront l'éclairage du cheminement PMR à 20 lux moyen.